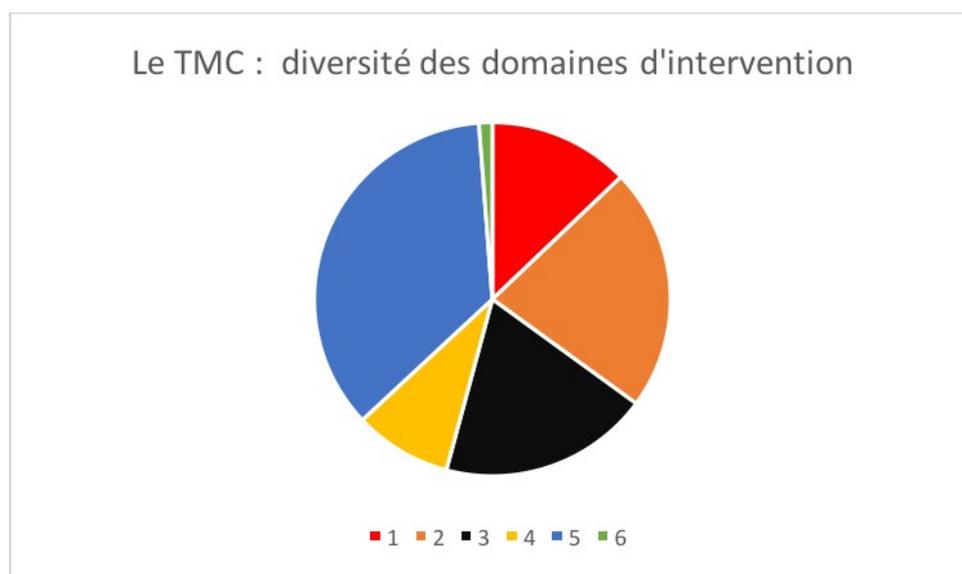


**LE TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE PAPEETE EN 2018  
BILAN ET PERSPECTIVES**

**1) L'ACTIVITE**

Le cœur de l'activité du tribunal mixte de commerce de Papeete, ce sont les procédures collectives et le contentieux général.

Toutefois, il convient de rappeler la diversité des domaines d'intervention du TMC :



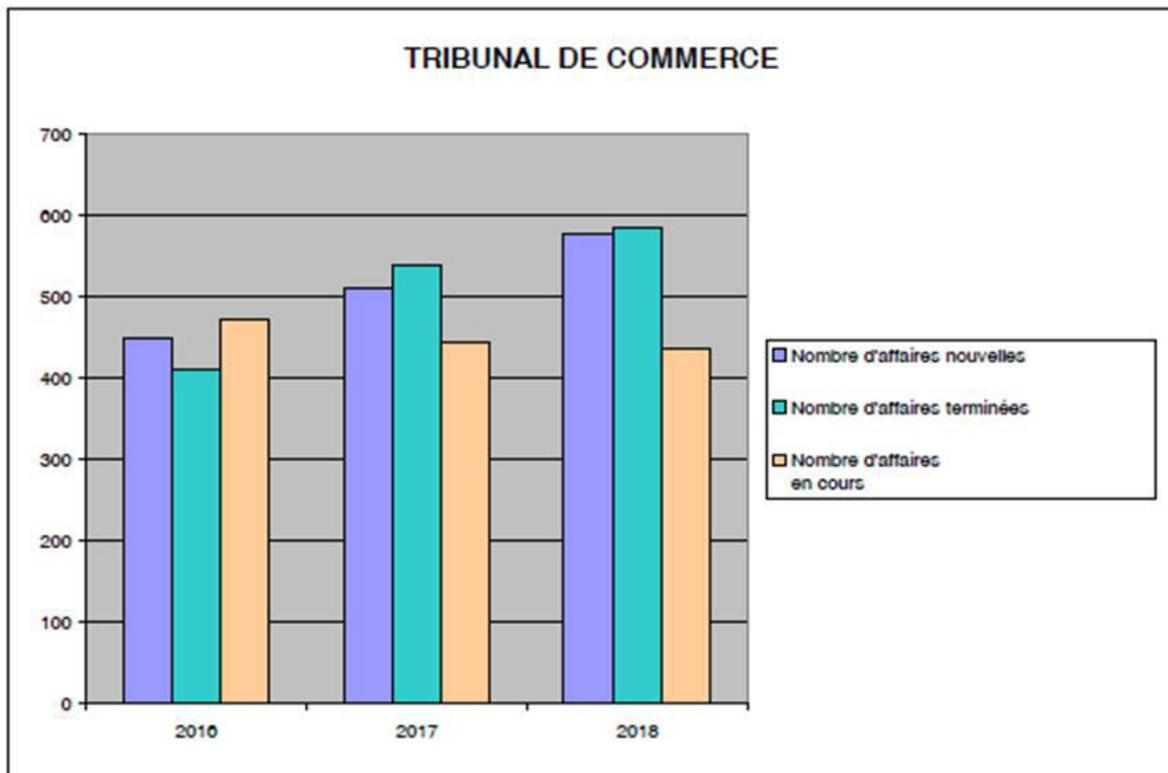
1 contentieux général 2 procédures collectives 3 ordonnances juges consulaires 4 injonctions de payer 5 ordonnances présidentielles 6 règlements amiables

C'est ainsi que le TMC a rendu cette année près de 1658 décisions, toutes catégories confondues :

- 213 jugements en matière de contentieux général
- 368 jugements en matière de procédure collective
- 317 ordonnances juges consulaires
- 147 ordonnances d'injonction de payer
- 593 ordonnances présidentielles (ordonnances sur requête, ordonnances de taxe)
- 20 ordonnances en matière de règlement amiable

## L'inexorable augmentation du contentieux

Le tribunal mixte de commerce connaît une progression continue de son activité, dans des proportions qui commencent à interpeler.



C'est en matière de procédures collectives, que cette augmentation est la plus forte et cela dans des proportions très sensibles.

Procédures nouvelles :

- 2015 : 257
- 2018 : 398, soit + 55 %

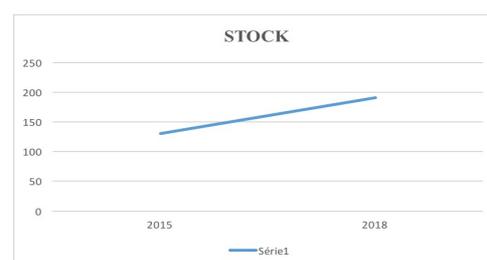
Ouvertures de redressements judiciaires :

- 2015 : 89
- 2018 : 154, soit + 73 %

Liquidations judiciaires

- 2015 : 92
- 2018 : 185, soit + 101 %

Conséquence inévitable de cette inflation, l'accroissement régulier et sensible du stock des affaires de procédures collectives en cours. Ce stock a ainsi cru entre 2015 et 2018 de 47 %.



A l'origine de cette recrudescence d'activité, les très petites entreprises.

C'est sans doute la preuve que l'économie polynésienne s'est stabilisée et que les mesures de restructuration issues de la crise de la fin des années 2000 ont épuisé leurs effets, laissant, désormais, les petites structures seules, confrontées aux difficultés.

Mais en réalité, nous manquons de recul et d'éléments d'analyse pour savoir si cette importante activité concentrée sur les très petites entreprises traduit la continuité d'une régulation de certains secteurs de l'économie, toujours en cours, ou s'il s'agit du résultat de défaillances individuelles. Trop de chefs d'entreprises ignorent l'étendue exacte de leurs responsabilités ; les contraintes d'une économie moderne sont manifestement ignorées de nombreux entrepreneurs qui, s'ils sont d'excellents professionnels, en revanche, ne sont pas préparés à la gestion d'une entreprise. Cette seconde explication a notre préférence, mais cette intuition mérite d'être vérifiée.

### La gestion des flux

Face à cette masse de dossiers, le TMC réagit. Il s'est agi en effet de maîtriser le volume des stocks, de façon à continuer à traiter convenablement chaque dossier.

Le tribunal privilégie trois instruments de régulation :

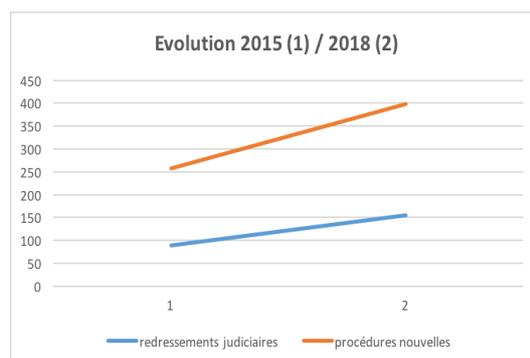
- une gestion affinée de la mise en état
- un recours plus systématique à la liquidation judiciaire
- une active politique en faveur des dispositifs de prévention

En matière de mise en état, il a été décidé d'accélérer les débats et rendre plus rapidement des injonctions de conclure. La mise en place de calendriers de procédure notamment pour les vieux dossiers se généralise. Cette accélération pèse en fait sur le greffe et le juge, confrontés à un accroissement de leur charge de travail.

Le nouveau caractère marquant de l'activité du TMC aujourd'hui est sa forte activité liquidative.

Alors que, jusqu'alors, la pratique du TMC favorisait systématiquement la poursuite d'activité et évitait par principe la liquidation judiciaire, le tribunal a désormais beaucoup moins de réticences à liquider ab initio ou, rapidement, à l'issue d'une période d'observation jugée non convaincante. Cette pratique « liquidative » n'est pas originale dans le paysage judiciaire français. En réalité, le TMC de Papeete s'aligne sur les standards métropolitains et néo-calédoniens.

Cette normalisation procède d'une réflexion des juges tirée de leur expérience et de la lecture de certaines analyses économiques qui tendent à démontrer que la liquidation judiciaire n'est économiquement pas aberrante ou contre-productive. L'allongement inconsidéré des périodes d'observation se fait souvent au détriment des créanciers mais aussi des débiteurs, engagés dans une continuation d'activité coûteuse et exténuante. L'adoption de plans de continuation dans des conditions de grande fragilité se traduit souvent inévitablement et à court terme par un échec collectif avec création d'un nouveau passif.



Face à cette double évolution (croissance du nombre de dossiers de procédures collectives et forte activité liquidative), le TMC estime plus que jamais prioritaire une active politique de prévention des difficultés des entreprises, laquelle passe par :

- la sensibilisation des professionnels concernés aux dispositifs de règlement amiable et d'alerte
- le renforcement de l'obligation comptable, qui constitue une priorité pour les TPE manifestement réticentes à l'outil comptable

Cette politique ne donne pas les résultats escomptés. Il convient en effet de signaler, pour le déplorer, la faiblesse du nombre de dossiers de règlement amiable.

La prévention des difficultés des entreprises reste le maillon faible du dispositif. Ce constat est d'ailleurs à rapprocher avec celui de l'inexistence de la médiation en matière de contentieux général.

## **II) LE TRIBUNAL**

### **Les juges consulaires**

L'équipe en place, composée de juges de grande expérience et de nouveaux élus, a pris ses fonctions en début d'année. Son bilan est impressionnant. C'est ainsi que les juges ont rendu cette année 317 ordonnances, alors qu'en 2017, ils en avaient rendu 177, soit une augmentation de + 80 %.

### **Le greffe**

La nécessité de renforcer le greffe du tribunal mixte de commerce est une évidente nécessité. Elle a d'ailleurs été actée. Voici maintenant plus de 2 ans, en effet, que le principe de l'affectation d'un adjoint, mutualisé avec le tribunal du travail a été décidé.

Le service repose en réalité sur le dévouement des deux fonctionnaires du greffe.

Or, les contraintes, les enjeux et les risques encourus au TMC sont sans commune mesure avec ceux encourus par les autres services civils du tribunal. En métropole, le greffe du tribunal de commerce est tenu par des professionnels libéraux, officiers publics et ministériels, assurés pour ce type de risque et entourés d'une équipe autrement plus structurée.

## **III) Le TMC DANS SON ENVIRONNEMENT**

### **Les mandataires judiciaires**

Cette année a vu le départ à la retraite de Me Patrick ANCEL et son remplacement dans tous ses dossiers par Me Abner GUILLOUX (ordonnance du 28 juin 2018).

A la même époque, Me Serge CERA a été déchargé de ses fonctions d'administrateur judiciaire au profit de la société dans laquelle il intervient désormais depuis le 31 janvier 2018, la SCP CBF ASSOCIES (ordonnance du 31 août 2018).

Dans nos rapports de travail, les relations avec les mandataires sont excellentes. La priorité portée à l'accélération des procédures de clôture de liquidation judiciaire se poursuit.

### **Le barreau**

Les relations avec le barreau et ses institutions représentatives sont régulières et empreintes de confiance et cordialité.

## Le RCS

Le TMC ne reste pas inactif sur le chantier de la modernisation du RCS.

## Le reste du monde

Le TMC s'efforce de dialoguer avec ses principaux interlocuteurs. C'est ainsi que des réunions de travail ont été organisées avec, notamment, l'IEOM, la compagnie régionale des commissaires aux comptes, la SOFIDEP, la CPS, la DICP, le barreau de Papeete ...

Un groupe de travail s'est réuni plusieurs semaines, composé d'un avocat, un huissier, un juge et une enseignante universitaire, afin de travailler à la confection d'une documentation rédigée en langue tahitienne et relative aux procédures collectives.

Enfin, le TMC reste plus que jamais un lieu ouvert aux étudiants polynésiens, y compris les plus jeunes, soucieux de faire partager son ancrage dans la Polynésie d'aujourd'hui et désireux de contribuer à son avenir. Les étudiants de l'UPF, futurs décideurs de la Polynésie française de demain, ont donc été accueillis nombreux cette année.